

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 21 janvier 2010**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre	présidente vice-président
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Myrna Lachenal, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, François Mégevand, Bernard Piguet, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	M. Jean-François Jordan Marlène Favre	secrétaire du Bureau du ConseilMme conseillère municipale

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009
  2. Communications du Maire
  3. Projet de délibération :
    - **01/2010** : Proposition destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation de la Pallanterie de grever de cédules hypothécaires des parts de copropriétés des ddp n° 1691 et 1692, sis au chemin de la Pallanterie 11, respectivement route de Compois 12 / chemin de la Caille 70.  
Cette délibération annule et remplace la délibération 12/2004 votée le 17 juin 2004
  4. Rapports des commissions
  5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
  6. Divers.
-

**La Présidente** ouvre la séance à 20h20 en lisant la carte de vœux remise au Conseil par Blanche Corthay - qu'elle remercie chaleureusement, carte accompagnée de petites douceurs à l'attention de ses membres.

**Le Maire** souhaite une bonne nouvelle année à tous et remercie les jeunes nouveaux citoyens 2010 de leur présence à cette séance.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009

Le procès-verbal est approuvé sans remarques, avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Maire

### a) Jeunes citoyens

**Alain Corthay** prévient que les jeunes citoyens présents ce soir n'assisteront à la présente séance que quelques instants avant de nous quitter.

### b) Vœux

Il lit la lettre signée du Président du Club des Aînés et de sa femme, qui souhaite une bonne année et remercient les Autorités pour leur engagement permanent, ainsi que le personnel administratif et technique pour son implication communale et le travail effectué tout au long de l'année 2009.

**Le Maire** rajoute que la modestie d'Alain Corthay lui a fait omettre qu'il était également vivement remercié - ainsi que la commission sociale - pour les très bons rapports que les aînés entretenaient avec lui - et eux.

### c) Pompiers

**Le Maire** informe qu'un nouveau sapeur-pompier a été accepté dans la compagnie, en la personne de Mathieu Bossy, ce qui porte le nombre de sapeurs-pompiers à 39. Ce nombre passera à 37 en fin d'année après le départ à la retraite de MM. Aberle et Schlatter.

### d) Cartes CFF

Cette rubrique étant légèrement bénéficiaire, il a été décidé de baisser le prix des cartes pour les meinites. Il sera donc de Fr. 30.- dès le mois de février prochain, le tarif pour les non meinites restant lui à Fr. 35.-.

### e) Constituante

Les Exécutifs des communes genevoises (45% seulement...) ont répondu au questionnaire qui leur était adressé. Le résultat de ce sondage sera publié ultérieurement. Trois séances ont par ailleurs été programmées pour auditionner les conseillers qui se sont inscrits.

### f) Centre du village

Le projet est toujours en phase de finalisation. Un rendez-vous a eu lieu ce matin avec le Professeur André Rougemont pour avoir son point de vue. La prochaine présentation de l'état d'avancement du chantier aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil le 18 février. Le terrassement débutera mi-mars. La terre sera déposée sur des lots communaux au 49 route de Gy (après le compost). Un-e patrouilleuse scolaire va être recruté-e pour sécuriser la circulation dans la zone la plus sensible, vers l'école.

g) **Déclassement des hameaux d'Essert et Corsinge**

La procédure suit son cours par le biais de la procédure standard d'opposition qui permet aux personnes concernées par ce projet de loi de s'y opposer, le cas échéant, entre le 20 janvier et le 19 février 2010. Le canton se prononcera ensuite sur la validation définitive.

### 3. **Projet de délibération**

- **01/2010** : Proposition destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation de la Pallanterie de grever de cédules hypothécaires des parts de copropriétés des ddp n° 1691 et 1692, sis au chemin de la Pallanterie 11, respectivement route de Compois 12 / chemin de la Caille 70.

Cette délibération annule et remplace la délibération 12/2004 votée le 17 juin 2004

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération, qui consiste en une garantie pour la Commune en cas de faillite de la Fondation, même si la bonne gestion de cette dernière rend cette hypothèse très peu probable.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération. Avant le vote, les précisions données apportent l'éclairage souhaité aux membres qui avaient encore quelques questions. L'une d'elles restait toutefois en suspens en attente de la réponse à obtenir par l'auteur de ce procès-verbal, soit: "Pourquoi des cédules au porteur plutôt que nominatives?" (*ndr: réponse a été donnée à tous le lendemain*).

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(*délibération votée en annexe*)

### 4. **Rapports des représentants au sein des commissions externes**

(inversion des points 4 et 5 de l'ordre du jour)

a) **Groupement du Centre sportif de Rouelbeau**

Rien à signaler en l'absence de son représentant, **Jean-François Jordan**.

b) **Amadeus**

"Pas de nouvelles, bonne nouvelles" selon **Florio Togni**.

c) **Fondation de la Pallanterie**

**Corinne Ménétrety** indique qu'elle vient d'assister aujourd'hui à une séance.

L'autorisation de construire pour les 3 dépôts - transformation de quelques places de parking dans le bâtiment des EPI - a été accordée, sous réserve d'un recours dans les 30 jours.

Le déneigement de la zone artisanale de la Pallanterie a été attribué à AGRi F1, M. Christophe Berthelet.

Les panneaux de bois du bâtiment 4 vont être changés contre des panneaux synthétiques gris; la Fondation a les fonds nécessaires pour l'assumer.

Les infiltrations de l'établissement *Délices du Liban* ont enfin trouvé leur "source" si l'on peut dire... il s'agissait d'une malfaçon lors d'un travail antérieur (d'une autre entreprise), un coup de perceuse malencontreux dans une des conduites ayant provoqué la fuite en question.

**André Favre** demande si la Commune est responsable du déneigement de la zone de la Pallanterie. Par ailleurs, il a appris que la tournée de ramassage des déchets avait été modifiée là-bas.

**Etienne Murisier** répond aux deux points:

- 1) Oui pour le chemin de la Pallanterie, le reste étant de la responsabilité des entreprises.
- 2) Oui, le ramassage dans la zone se fait plus tard dans la matinée désormais.

**d) Pompiers**

Tout se passe bien continue **André Favre**, tout le monde est satisfait du matériel. L'ambiance s'est un peu "refroidie" après un petit problème interne à la compagnie, mais la mise au point en cours va rapidement dissiper tout cela.

**e) Commission Jeunesse de l'ACG**

Il n'y a pas eu de séance dernièrement. Le vote qui aurait dû intervenir dans le cadre de l'ACG, quant au statut des mamans de jour, est donc reporté au 17 février, rapporte **Alain Corthay**.

**f) Communes école**

Le comité s'est réuni le 25 novembre 2009. Hormis le nombre de séances qui est passé de 3 à 2, rien de spécial à signaler selon **la Présidente**.

## **5. Rapports des commissions (inversion des points 4 et 5 de l'ordre du jour)**

**a) Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Ràs selon **Corinne Ménétrety**, puisqu'il n'y a pas eu de séance depuis les dernières nouvelles rapportées au Conseil.

**b) Finances (FIN)**

Selon **Pierre Pricat**, il n'y a pas eu de réunion pour l'instant. Le plan décennal a été travaillé avec le comptable, Robert Ravasio, et soumis au Maire. Pierre Pricat souhaite que le document soit transmis aux membres de la commission, dans la mesure du possible.

**c) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

**Myrna Lachenal** souligne la préparation en cours pour le repas des aînés du 24 janvier.

La Commune a par ailleurs octroyé Fr. 3'000.- pour Haïti. Le travail est quasi terminé pour l'attribution des subventions suisses et internationales.

Le travail sur la charte du lieu intergénérationnel se poursuit.

Le 15 mars aura lieu l'Assemblée générale des Amis de Tarnovita.

Pour conclure, elle informe qu'elle sera absente lors du prochain Conseil le 18 février.

**Alain Corthay** continue en signalant que 216 personnes sont inscrites pour le repas des aînés, y compris les conseillers. Ces derniers devront manger à part - probablement à la buvette, vu la place insuffisante pour tous dans la salle communale. Il rappelle que tous les conseillers sont attendus samedi à 9h pour préparer la salle. Il liste ensuite les postes et tâches attribués à chacun.

Un film-panorama d'un peu moins de 21 minutes sur le passé de la Commune - de 1938 à 1957 - sera projeté, rajoute **Jacques Petitpierre**.

La Foulée chantante se produira également, les jubilaires seront fêtés et un repas pris en commun le soir à la buvette clôturera la journée, conclut **Alain Corthay**.

**d) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Florio Togni** n'a rien de bien neuf à raconter, si ce n'est les manifestations de la fête de l'Escalade (organisée par la Commune) et le Noël (de/par l'Ecole) qui se sont bien déroulées.

Le communiqué de la Rampe a été distribué ce jour à la population.

Le Conseil de fondation du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge va se réunir au printemps.

Et ce sera tout pour aujourd'hui.

**e) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

En l'absence de Marlène Favre, excusée, **Etienne Murisier** communique sur les priorités qui vont être instaurées pour déneiger en premier lieu certaines voies et lister celles qui ne le seront pas du tout ou très peu, aux motifs qu'elles sont quasi inutilisées par temps de neige. Le salage va être optimisé également. La population sera informée.

Les représentants de l'église, Monsieur et Madame Brun, ainsi que M. Bertrand Verdan, professeur de dessin à l'Ecole de Lullier, ont été reçus pour discuter du projet d'aménagement derrière l'église. Le délai de réalisation est fixé au mois de juin, ce travail permettant d'arriver à un cahier des charges / des idées pour le bureau d'architectes qui sera mandaté. Plus d'informations suivront en temps voulu.

Les routes de Bellebouche, de La-Gara et le chemin des Foulis seront refaits au printemps.

**f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**André Favre** signale que la course pédestre à travers le coteau de Bernex est fixée au samedi 27 mars 2010, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de Michel Vazquez à qui le dossier reçu est transmis pour la suite à donner.

La commission s'est réunie le 10 décembre dernier pour préparer les Vœux du Maire; le goûter pour les enfants qui était envisagé étant finalement trop compliqué, il sera repensé en détail et à l'avance pour l'année prochaine.

Pour le concert annuel, une "LAN" (jeux en ligne) est envisagée vers le 9 ou 10 octobre. C'est un genre assez tendance actuellement semble-t-il auprès des jeunes.

La Fiesta d'automne intégrera les artisans de la région pour une dégustation / exposition. En cours de mise sur pied.

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

**Jacques Petitpierre** prend la parole. Le site internet nouvelle mouture devrait être opérationnel en mai.

Le sondage qui était glissé dans le dernier bulletin communal sur sa pertinence a fait ressortir un bilan totalement positif (environ 20 réponses); il semble donc correspondre aux attentes des lecteurs. Quelques remarques spécifiques ont émergé, mais rien qui ressorte de manière à nécessiter un changement important. Le résultat de ce sondage sera intégré dans le prochain bulletin.

**Yannick Dupraz** demande s'il ne serait pas judicieux de lister les artisans qui sont sur la commune. **Le Maire** répond que les 145 personnes morales devraient alors être listées pour ne pas favoriser l'un par rapport à l'autre (y compris les experts-comptables, fiduciaires, etc), ce qui est à réfléchir.

## h) Réclamations (REC)

R.à s.

## 6. Divers

### a) Déchets

**Karen Sinclair** se demande comment retrouver simplement ceux qui ne respectent pas les déchetteries en déposant au bord des containers de grandes plaques de verre ou des cartons imposants non déchirés, etc, En effet, l'aspect est franchement rebutant voire dangereux pour les enfants.

Selon **Etienne Murisier**, il est difficile de trouver une solution miracle, mais il ne faut pas oublier que les déchets encombrants ne sont là qu'un jour tous les deux mois, tout est propre le lendemain. Toutefois, un ou deux jeunes qui se sont inscrits pour gérer les déchets lors des manifestations pourraient être postés de temps à autre dans les déchetteries pour aider et surveiller les utilisateurs de ces lieux. L'installation de caméras serait aussi une solution...

### b) Salage et déneigement

**Yannick Dupraz** félicite pour l'idée de moins saler et de ne pas déneiger certaines routes à l'avenir.

### c) Sortie du Conseil 2010

Il continue en proposant de faire un voyage permettant de faire évoluer la commune plutôt que ce soit simplement des vacances, dans une Commune étrangère ayant fait quelque chose de spécial par exemple, afin de revenir de cette sortie enrichi de cet état d'esprit entrepreneur. **Etienne Murisier** répond que la discussion sur les propositions de voyage aura lieu en commission, avec les autres idées qui ont émané de certains à la suite de la liste distribuée lors du précédent Conseil.

### d) Fibre optique

Pour répondre à la question de **Léon Piller** demandant l'état des lieux de ce projet, **le Maire** communique: selon son entretien téléphonique de ce matin avec un responsable SIG, il a eu la confirmation que d'ici le mois de juin si tout va bien, une première phase verra la fibre arriver jusqu'aux bâtiments pour lesquels des tubes en attente avaient été posés lors de l'amenée du gaz. La deuxième phase permettra, au gré des demandes des clients, d'installer la fibre directement jusqu'à l'intérieur des appartements - tant pour les immeubles que pour les villas. En principe, SIG prendra ce travail à sa charge, selon un accord à déterminer.

**Corinne Ménétrey** profite du sujet pour informer qu'une séance d'information sur la fibre optique est organisée par divers partenaires (SIG, Swisscom, VTX, etc) à Collonge-Bellerive le 28 janvier 2010 à 19h00.

### e) Chemin des Combes

**André Favre** s'inquiète de la cabane qui s'est construite dans le bois de ce chemin, selon une information qui lui a été rapportée. Il faudrait vérifier de quoi il s'agit, car elle se trouve sur une propriété privée.

**Léon Piller** précise que ce chemin est ouvert et permet donc aux véhicules d'y entrer. Il devait être fermé depuis longtemps par une barrière pour en empêcher l'accès, comme cela avait été suggéré il y a plusieurs années déjà à son propriétaire...

**Etienne Murisier** confirme et rajoute que la Voirie s'est rendue sur place, mais qu'il n'est pas possible pour nous d'intervenir, puisque c'est une propriété privée.

**f) Subventions**

**Pierre Pricat**, à la lecture de l'article paru dans la Tribune de Genève sur l'aide à l'étranger, a trouvé dommage que Meinier se trouve dans la partie des Communes n'atteignant pas le 0.7% (0.59%) qui constitue la part recommandée des subventions à verser, et propose d'augmenter notre participation pour atteindre ce chiffre. **Le Maire** répond que nous procéderons à l'ajustement correspondant si les comptes le permettent et précise toutefois que des versements ponctuels extraordinaires ont parfois lieu, comme la participation récente de Fr. 3'000.- pour Haïti.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à 22h05.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :        jeudi 18 février 2010 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....  
Jean-François Jordan

.....  
Julia Collis

**Annexe :** délibération votée



## République et canton de Genève

### Commune de MEINIER

Dans sa séance du 21 janvier 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

## Délibération n° 01/2010

**Proposition destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie de grever de cédules hypothécaires des parts de copropriétés des ddp n° 1691 et 1692, sis au chemin de la Pallanterie 11, respectivement route de Compois 12 / chemin de la Caille 70.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération 12/2004 votée le 17 juin 2004**

Vu la délibération du Conseil municipal de Meinier du 16 novembre 1995, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 14 février 1996, adoptant les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après Fondation),  
 vu la délibération du Conseil municipal de Meinier du 13 novembre 1997, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 22 décembre 1997, relative à l'octroi par la commune d'une garantie financière de Fr. 900'000.- à la Fondation,  
 vu la délibération du Conseil municipal de Meinier du 9 décembre 1999, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 19 janvier 2000, relative à l'octroi par la commune d'une garantie financière de Fr. 400'000.- à la Fondation,  
 vu la délibération du Conseil municipal de Meinier du 4 septembre 2003, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 12 novembre 2003, relative à l'augmentation de la garantie de Fr. 3'600'000.- à Fr. 6'600'000.- en faveur de la Fondation pour permettre la consolidation du crédit de construction actuel pour le bâtiment n° 904, sis chemin de la Pallanterie 11,  
 vu la délibération n° 12/2004 du 17 juin 2004, relative à l'autorisation donnée à la Fondation de grever de cédules hypothécaires des parts de copropriétés des ddp n° 1691 et 1692, approuvée par le Conseil municipal de Meinier mais mise en suspens par le Service de surveillance des communes du Département de l'Intérieur et de la Mobilité (ex-DT, DIAE en 2004),  
 vu le projet d'acte établi par M<sup>e</sup> Costin van Berchem, notaire à Carouge, portant sur la création de cédules hypothécaires au porteur de Fr. 1'965'000.- (un million neuf cents soixante cinq mille francs) grevant - en 1<sup>er</sup> rang et sans concours, les feuillets 1691 n° 1, 2, 15, 16, 17, 20, 22 et 24 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation, étant précisé que le DDP n° 1691, droit de superficie distinct et permanent, est inscrit sur la parcelle n° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11 (bâtiment 4),  
 vu le projet d'acte établi par M<sup>e</sup> Costin van Berchem, notaire à Carouge, portant sur la création de cédules hypothécaires au porteur de Fr. 1'500'000.- (un million cinq cents mille francs) grevant collectivement - en 1<sup>er</sup> rang et sans concours, les feuillets 1692 n° 1, 3, 4, 5, 11-2 et 14 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation, étant précisé que le DDP n° 1692, droit de superficie distinct et permanent, est inscrit sur la parcelle n° 1628, sise à la route de Compois 12 / chemin de la Caille 70 (bâtiment 7),  
 vu l'article 30, al. 1, lettres g et h de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition de l'exécutif,

### le Conseil municipal de Meinier décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

- d'annuler et remplacer par la présente la délibération 12/2004 votée par le Conseil municipal le 17 juin 2004, qui avait été mise en suspens peu après par le Service de surveillance des communes du Département de l'Intérieur et de la Mobilité (ex DT, DIAE en 2004);
- d'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après Fondation) à grever collectivement - en 1<sup>er</sup> rang et sans concours - au moyen de cédules hypothécaires au porteur de Fr. 1'965'000.-, les feuillets 1691 n° 1, 2, 15, 16, 17, 20, 22 et 24 de la commune de Meinier, parcelle n° 1647, propriété de la Fondation;
- d'autoriser la Fondation à grever collectivement - en 1<sup>er</sup> rang et sans concours - au moyen de cédules hypothécaires au porteur de Fr. 1'500'000.- les feuillets 1692 n° 1, 3, 4, 5, 11-2 et 14 de la commune de Meinier, parcelle n° 1628, propriété de la Fondation.  
Il est précisé que les cédules susmentionnées seront remises à la commune de Meinier, en garantie de la garantie financière que le Conseil municipal a accordée à la Fondation susnommée dans le cadre de la délibération du 9 décembre 1999 sus-désignée et que la commune de Meinier s'engage à ne pas nantir les cédules, sauf pour des projets liés à la Fondation - et d'en informer celle-ci le cas échéant ;
- de demander, vu le caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier ;
- d'accepter que la commune de Meinier prenne en charge les frais notariés relatifs à la présente opération, qui seront comptabilisés au compte de fonctionnement n°09.00.318.04 ;
- de donner tous les pouvoirs nécessaires au Conseil de la Fondation pour signer les actes et pièces relatifs à la présente opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 1<sup>er</sup> mars 2010.

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**

Meinier, le 29 janvier 2010